

L'intersyndicale du 2nd degré et des organisations lycéennes appellent à la grève le 24 janvier



Les organisations lycéennes UNL et Fidl et syndicales CGT Éduc'action, Snes-FSU, Snep-FSU, Snuep-FSU, Snetap-FSU, Sud Éducation, SNCL-FAEN, CGT-AGRI et SIES appellent à une grève le 24 janvier 2019.

Périgueux :

Rassemblement 12h30 devant l'IA

Bordeaux :

Manifestation rendez-vous 10h30 Place de la République

Mont de Marsan :

Manifestation rendez-vous 10h Place caserne Bosquet



CTA du lundi 21 janvier 2019

Le SNUEP entame ce premier CTA, après les élections professionnelles avec la ferme volonté de défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Un des thèmes traités par ce CTA sera la DHG (Dotation horaire globale). Le cheminement des moyens suit une logique bien déterminée : le Comité technique ministériel (CTM) affecte les moyens au Rectorats, les CTA aux départements et les CTSD aux établissements.

A la rentrée 2019, comme à celles des deux années suivantes, l'enjeu sera majeur avec la mise en place de la « réforme » de la voie professionnelle, qui constitue une régression majeure.

Circulaire reconversion

La circulaire académique relative à la reconversion et à la qualification professionnelle des enseignants du 2nd degré de l'académie se trouve sur notre Espace Circulaire.

La reconversion permet un changement de discipline ou de corps à l'issue d'un parcours de reconversion d'une durée d'une année.

La qualification permet d'acquérir, de valoriser ou de développer une spécialité à l'intérieur d'un même champ professionnel ou dans une même discipline.

L'habilitation permet d'enseigner dans une autre discipline sans changer de code. »

Très important : les candidatures sont à transmettre au Rectorat DRRH / SARH 2 avant le 15 février 2019.

La circulaire : à télécharger sur notre [Espace Circulaires](#).

Un projet de décret pour la préprofessionnalisation des assistants d'éducation

Un projet de décret sera présenté au prochain CTM ; il vise à définir "les modalités de recrutement des assistants d'éducation par contrat de préprofessionnalisation" à la rentrée scolaire 2019.

Ce contrat de préprofessionnalisation est conclu pour une durée de trois ans, éventuellement quatre, et il concerne des étudiants sélectionnés par le recteur "en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur concernés". L'AED reste dans l'établissement pour la durée de son contrat et son temps de service "ne peut excéder huit heures de présence effective hebdomadaire". Le projet de décret précise les conditions et les modalités de ce contrat.

Mouvement et CAPPEI / à mettre dans l'Espace ASH

Vous trouverez sur notre [Espace ASH](#), la circulaire relative à la prise en compte du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) dans les opérations des mouvements intra départemental et intra académique des enseignants des premier et second degrés au titre de 2019.

Un lycée privé va financer le permis de conduire à ses élèves

Le lycée professionnel Simone Dounon de Cosne-sur-Loire proposera à partir de la rentrée en septembre 2019 une aide aux permis de conduire à ses élèves. Le montant envisagé, à ce stade, est de 800 euros. L'objectif : favoriser l'insertion des élèves, en particulier de ceux qui préparent un bac pour lesquels l'usage d'un véhicule est souvent nécessaire.

C'est une bonne initiative surtout lorsqu'on sait que le permis de conduire augmente de 10 % les chances de décrocher un emploi. N'oublions pas la mise en place d'une aide de 500 € pour les apprentis pour la même raison MAIS RIEN pour nos élèves !!!

Contrat de professionnalisation sans obligation de qualification

Le [décret n°2018-1263](#) du 26 décembre 2018 précise les règles de mise en œuvre du nouveau contrat de professionnalisation expérimental. Il rend facultative l'obtention d'une qualification à l'issue du contrat, à condition que l'employeur ait défini avec le salarié les compétences à acquérir. Le texte découle de l'article 28 de « la loi Avenir professionnel. »

Le contrat de professionnalisation peut être conclu pour trois ans maximum "en vue d'acquérir des compétences définies par l'employeur et l'opérateur de compétences, en accord avec le salarié, notamment d'un ou des blocs de compétences".

Une régression en plus et qui va dans le sens du souhait du MEDEF car il veut en finir avec les diplômes, en particulier pour les niveaux V et IV !

Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) - 17 janvier 2019

Une fois la CAPA installée, nous avons pu nous exprimer à travers notre déclaration et réaffirmer notre opposition à la « réforme » de la voie professionnelle, réforme injuste pour l'avenir de nos élèves et inquiétante pour ses enseignants.

Nous avons adopté le règlement intérieur de la CAPA et désigné nos représentants du personnel aux Commissions de Réforme Départementales.

Le dernier point à l'ordre du jour concernait les recours de carrière. Pour les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2017/2018, il y avait possibilité de contester l'avis final donné par le Recteur. 14 recours ont donc été déposés et 9 ont obtenu satisfaction avec amélioration de l'avis final.

Pour les 5 autres, 3 ont déposé un recours devant la CAPA. Nous avons donc étudié ces situations.

En rappelant le cadre général des rendez-vous de carrière, Madame GAUDY, DRH, a précisé qu'aucun « quota » n'existait pour les évaluations primaires (chef d'établissement, inspecteur), et qu'à partir du 9^{ème} échelon, l'avis devenait pérenne pour la suite de la carrière et notamment pour l'accès à la « Hors Classe ».

Madame GAUDY convoquera dans les prochaines semaines les collègues ayant un avis Recteur « à consolider », en présence de l'inspecteur de discipline, afin de proposer un accompagnement, pouvant aller jusqu'à une décharge d'une partie de leur service. Cette aide ne pouvant se mettre en place que sur la base du volontariat.

Les représentants SNUEP-FSU se sont opposés, lors du vote, au maintien des avis « à consolider » pour ces 3 collègues.

Les élus CAPA SNUEP-FSU

Encore plus de Campus des métiers !

Actuellement 95 campus des métiers sont aujourd'hui recensés par le ministère de l'Éducation nationale. Et l'[arrêté](#) du 9 novembre 2018 publié au JO du 13 décembre 2018 approuve un appel à projets de 50 millions d'euros pour développer les campus des métiers et des qualifications "les plus innovants". Cela avait été annoncé par le ministre de l'Éducation nationale dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Selon son cahier des charges, les projets sélectionnés devront être "incarnés" dans des espaces de formation et "dépasser les cloisonnements", notamment entre formation initiale et continue et entre entreprises et établissements scolaires. Et là, la « République » est plus que généreuse car l'enveloppe consacrée à cet appel est donc dotée d'une subvention de 50 millions d'euros...

"L'esprit critique ne peut s'épanouir que dans une école où l'on réfléchit..." (Cahiers pédagogiques) / ToutEdu du 18 janvier

"Albert Jacquard nous a laissé un héritage : le but de l'enseignement devrait être de fabriquer des emmerdeurs", rappelle Gérard de Vecchi, maître de conférences en sciences de l'éducation et formateur, en conclusion de son article dans le dossier du numéro de janvier des Cahiers pédagogiques "Former l'esprit critique".

"Non, ce qui va suivre ne sera pas le énième dossier sur la manipulation de l'information, la lutte contre les 'fake news' et les théories du complot. [...] Nous avons surtout voulu montrer la formation de l'esprit critique. On verra que toutes les disciplines scolaires sont concernées, les sciences bien sûr, mais aussi le français ou les arts", préviennent en introduction Aurélie Guillaume-Le Guével, enseignante en collège et Jean-Michel Zakhartchouk, enseignant honoraire et formateur, tous deux coordonnateurs du dossier. Soulignant les difficultés auxquelles les enseignants peuvent se trouver confrontés, ils insistent : "il faut bien toutes les ressources de de la pédagogie active pour affronter les redoutables problèmes de la légitimité des instances de savoirs face aux représentations des élèves, ancrées parfois dans une profondeur familiale ou sociale."

Gérard de Vecchi plaide notamment pour une formation précoce à l'esprit critique : "dès la maternelle, les enfants peuvent vivre des confrontations liées à leur vécu scolaire quotidien et même des discussions philosophiques." L'auteur cite la confrontation entre la gentillesse et la méchanceté, le jeu et le travail, des questions comme "si on se trompe, peut-on dire qu'on est bête ?". Avant d'aborder un contenu disciplinaire ou une compétence, l'enseignant juge "indispensable de faire émerger les représentations des élèves, pour situer leur niveau de connaissances et de réflexion mais surtout pour repérer leurs obstacles". Au-delà des activités pédagogiques particulières, il s'interroge : "La formation de l'esprit critique n'est-elle pas aussi importante qu'apprendre à lire, à écrire et à compter ?"

Calendrier des GT et CAPA

- **GT Barème inter : 24 janvier 2019.**
- **CAPA avancement des PLP : Mardi 5 février.**
- **CAPA avancement des CPE : Lundi 4 février.**
- **Préparation mouvement intra : Jeudi 7 février.**

Mouvement Inter / Rappel

Chers(es) collègues,

Si vous participez au mouvement Inter 2019, il est temps de consulter votre barème retenu sur SIAM : du 16 janvier 2018 12h00 au 23 janvier 2019 12h00. Cela vous permettra d'en prendre connaissance et éventuellement d'en demander par écrit la correction avant la tenue du GT barème du 24 janvier 2019.

Important : N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre dossier (mouvement général et/ou spécifique) et l'accusé de réception complété et/ou modifié pour qu'on puisse vérifier votre barème avant le GT. Ce document permettra aux commissaires paritaires de suivre votre dossier.